



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel

Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
ciip@ne.ch
www.ciip.ch

Communiqué de presse du 27 avril 2017

Livre+

La CIIP conclut ses premières conventions de soutien à l'édition, au livre et à la lecture

Suite aux deux appels à projets lancés le 1^{er} février dernier dans le cadre de sa politique romande de soutien à l'édition, au livre et à la lecture, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a choisi, sur proposition de deux jurys d'experts, les projets qui bénéficieront d'un soutien pour les années 2017 à 2019, par le biais de conventions de subventionnement.

Les lauréats ont été dévoilés ce matin par la représentante de la CIIP, Mme la Conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta, en marge des Assises de l'édition suisse lors du Salon international du livre et de la presse.

Le dispositif intercantonal de soutien à l'édition vise à favoriser la diversité et le rayonnement de la production littéraire et intellectuelle romande, par le biais de projets spécifiques uniques, notamment l'édition de livres de poche comme vecteurs importants de diffusion culturelle. Il vient compléter l'aide structurelle accordée aux maisons d'édition par l'Office fédéral de la culture (OFC). Les résultats attendus sont une plus grande visibilité de la littérature romande ainsi qu'un impact pour chaque maison d'édition choisie, en termes de valorisation de son travail et de diffusion de ses productions. Une attention toute particulière a également été portée à la provenance la plus équilibrée possible des projets lauréats.

Le second dispositif vise quant à lui à encourager les acteurs romands de la promotion du livre et de la lecture dans le développement de partenariats intercantonaux et interprofessionnels, dans le but d'élargir des actions locales à l'échelle du territoire romand et d'établir des passerelles entre le livre, la lecture et différents publics. La CIIP estime que les actions prévues par les projets retenus, aux formes diverses et variées, correspondent aux intérêts et besoins des publics ciblés. Une attention particulière a été portée, ici également, à la provenance la plus équilibrée possible des projets choisis.

Chaque projet lauréat sera mis au bénéfice d'une convention de subventionnement avec la CIIP, en étroite concertation avec la Conférence romande des chefs de service et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC), en charge du pilotage et de l'accompagnement des deux dispositifs. Au total, la CIIP va ainsi consacrer près de 900'000 francs sur trois ans à ces mesures, qui viennent compléter l'action des communes, des cantons et de la Confédération.

La liste des projets lauréats est annexée au présent communiqué et figure également sur le site de la CIIP à l'adresse suivante : www.ciip.ch/domaines/politique_culturelle/projets

Contacts : **Christine Salvadé**, présidente de la Conférence romande des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC), cheffe de l'Office de la culture de la République et Canton du Jura,
tél. : 032/ 420 84 00 – 079/ 380 77 94 – christine.salvade@jura.ch

Olivier Maradan, secrétaire général de la CIIP, tél : 032/ 889 86 30 – 079/ 797 11 77 – olivier.maradan@ne.ch

La CIIP

Fondée voici cent quarante-trois ans, la CIIP est l'institution intercantonale de droit public chargée d'assurer la coordination et de promouvoir la coopération en matière de politique éducative et culturelle en Suisse romande. Le Tessin y est associé. La CIIP constitue la conférence régionale latine de la CDIP, sur la base du concordat intercantonal de 1970 sur la coordination scolaire. Son Assemblée plénière réunit les Conseillères et Conseillers d'Etat des huit cantons membres, en charge des Directions cantonales de l'instruction publique. Son secrétariat est établi à Neuchâtel et assume des fonctions centrales pour la Conférence et pour ses divers organes. (Voir <http://www.ciip.ch/>).

La CDAC

La conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC) est chargée de la mise en œuvre des décisions de la CIIP relatives aux activités et collaborations culturelles dans les cantons. Elle étudie et propose à la CIIP des mesures de coordination ou des réalisations communes. Par le biais de la conférence suisse des chefs de service des affaires culturelles (KBK), elle est en lien avec Pro Helvetia, l'Office fédéral de la culture ainsi qu'avec la Conférence des villes suisses. Lieu d'échange d'informations et d'expériences entre cantons, la CDAC permet de promouvoir une politique culturelle cohérente en Suisse romande. (Voir http://www.ciip.ch/la_ciip/organisation/conferences/cdac).
